Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 du mois de février, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la salle Raymond Castaing sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, Maire, suite à la convocation en date du 22 Février 2021.

Etaient présents : M. Alain CLECH, M. Christopher LATAPY, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Mme Sophie BAEZ, M. Frédéric GAURY, M. Guillaume JOLLES, M. Ludovic MARTIN, M. Romain OPILLARD, Mme Laurence CLEMENT-SALON, Mme Julie BOUTOULLE, M. Éric BRUGERE

ORDRE DU JOUR:

Election du secrétaire de séance,

- 1- Approbation du procès-verbal des réunions de conseil du 23 Janvier 2021,
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23-01-2021
- 3- Délibération 2021-006 Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2020
- 4- Délibération 2021-007 Approbation du Compte de Gestion Budget Principal 2020
- 5- Délibération 2021-008 Affectation du Résultat du Budget Principal 2020
- 6- Délibération 2021-009 Création d'un poste d'agent technique polyvalent catégorie C
- 7- Compte rendu sur la demande de DETR
- 8- Questions diverses

1- ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE,

Monsieur MARTIN Ludovic a été élu secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23-01-2021

1

Commune de SAINT LOUBERT Séance du CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021 M. Le Maire présente le PV du conseil municipal du 23-01-2021 qui a été transmis par courriels sécurisés et par mails.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Arrivée De Mr Frédéric GAURY - Conseiller municipal à 18h55

3- DELIBERATION 2021-006 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020.

M. Le 1er adjoint présente les détails du compte administratif du budget principal 2020.

Le compte administratif 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 102 465.11 € et un déficit à la section d'investissement de 10 092,12€ ainsi que des restes a réaliser d'un montant de 24 400.00 €

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte et signe à l'unanimité le compte administratif du budget 2020

4- DELIBERATION 2021-007 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 er janvier 2020 au 31 Janvier 2020.
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal, pour l'exercice 2020 par le Receveur , visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

5- DELIBERATION 2021-008 AFFECTATION DU RESULAT DU BUDGET PRINCIPAL 2020

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 et des résultats antérieurs non affectés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31-12-2020	102 465, 10 €
Affectation obligatoire :	
 A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 	34 492,12 €
Excédent avant affectations budgétaires	67 972,98 €
Solde disponible affecté comme suit : • Affectation complémentaire en réserve (c/1068 Investissement)	30 000,00 €
 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 	37 972,98 €
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT DEPENSE BP 2021	- 10 092, 12 €
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT RECETTE BP 2021	37.972,12 €

6- DELIBERATION 2021-009 CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DE CAT C

Monsieur Le maire propose la CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT CAT C.

La commune arrive au terme du contrat aidé pour le maintien du cantonnier en poste.

3

Commune de SAINT LOUBERT Séance du CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021 Le Maire propose au Conseil Municipal la pérennisation de l'emploi de M. DUBA Francis. Ce nouveau contrat article 38 ouvre droit à l'obtention d'une prime de 2000 euros à son engagement et de 4000 euros au terme des 12 mois. A ce terme, M. DUBA sera engagé comme agent technique polyvalent de catégorie C sous le statut de fonctionnaire.

Pour information, à cette aide à l'emploi s'ajoute par le FIPH une subvention de financement du matériel adapté (tracteur épareuse) pour un montant de 10000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition

7 COMPTE-RENDU SUR LA DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire présente la demande DETR déposée auprès de la préfecture.

Il reste à monter les demandes de subventions aux différents services du département.

Les travaux de l'aménagement ne pourront débuter qu'après avoir eu les retours des demandes de subventions.

• QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une demande de l'association la Phryganne langonnaise pour rapatrier son siège social sur la commune de Saint Loubert. Cette demande est accordée.

Fin de la réunion 20H19